

# MUTATIONS LOCALES 2021

## inFOs pratiques

# L'AFFECTATION AU DÉP<sup>ARTEMENT</sup>

### Calendrier

	Saisie des vœux ALOA	Publication
C	22 avril au 14 mai	mi-juin
B	29 avril au 20 mai	mi-juin
A	10 mai au 28 mai	mi-juin

### Agents concernés

#### ► Agents de la DDFiP51

- souhaitant changer d'affectation locale
- suite à réorganisation de service (bénéficiant de priorités au plan local)

#### ► Agents entrants

- Arrivée suite mouvement national
- Si vœux non satisfaits, agent affecté sur emploi vacant par la Direction
- Si vœux non satisfaits et pas d'emploi vacant, agent positionné ALD « local »

#### ► Agents ALD « locaux » (ALD départemental)

Possibilité de demande sur poste vacant quel que soit le service

### Délai de séjour

#### ► La règle

- 2 ans entre 2 mutations locales
- 3 ans pour les 1ères affectations

#### ► Les exceptions

- 1 an pour rapprochement ou priorité handicap (*attention, demande uniquement sur les vœux prioritaires*)
- aucun délai suite à réorganisation de service (*nouvelle affectation sans délai de séjour*)
- agents ALD : suite mouvement 2021, nouvelle affectation sans délai de séjour
- agents ALD régularisés en 2020 : aucun délai
- agents ALD : pas de délai de séjour de 3 ans suite à une première affectation ou 2 ans entre 2 mutations locales
- contrôleurs (*suite mouvement 2019*) : délai de 3 ans dans leur dominante de formation, possibilité de demande uniquement dans leur dominante
- inspecteurs (*suite mouvement 2019*) : délai de 3 ans dans leur bloc fonctionnel, possibilité de demande uniquement dans leur bloc

### Section FO-DGFIP de la Marne

DDFiP 12 rue Sainte Marguerite 51000 Châlons en champagne  
 Secrétaire Départemental : Sylvain COMMENCAIS Tél : 06 17 40 61 39  
 Mail : fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr  
 Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/051/>

## Conditions du mouvement 2021

La priorité « handicap » prime toutes les autres sur les 2 mouvements (cf critères —>>>).

Les demandes sont classées en fonction de l'ancienneté administrative au 31 décembre 2020.

Les agents promus de C en B par Liste d'Aptitude et Concours Interne Spécial sont considérés agents de la DDFiP51 s'ils étaient déjà dans la Marne en catégorie C.

### ► Mouvement en 2 étapes

- 1<sup>er</sup> mouvement : agents de la DDFiP51

1 - Priorités « réorganisation ou suppression d'emploi »
--

2 - Priorités « rapprochement »
---------------------------------

3 - Convenance personnelle sans priorité
--

- 2<sup>e</sup> mouvement : agents entrants

4 - Priorités « rapprochement »
---------------------------------

5 - Convenance personnelle sans priorité
--

## L'EXPRESSION DES VŒUX

### ► Vœux

- Nombre illimité
- Ordre de préférence libre entre vœux prioritaires et non prioritaires (*attention : postes au choix en tête de la demande*)

### ► Services de direction

- Une seule et même entité d'affectation
- Possibilité de classement des vœux dans ALOA « onglet bloc-note » (*attention : répartition des effectifs par le directeur*)

## Priorités

### ► Handicap

- agent handicapé ou parent d'un enfant handicapé (*titulaire carte invalidité ou carte mobilité inclusion avec mention « invalidité »*)
- priorité sur une commune (*en lien avec le handicap*)
- mutation sur la commune de priorité même en l'absence d'emploi vacant

### ► Réorganisation de service ou suppression d'emploi

- priorité l'année de la réorganisation ou de la suppression d'emploi
- priorité pour suivre la mission
- priorité pour rester sur le service d'origine en cas de vacance d'emplois
- priorité pour tout emploi dans un service de même nature que le service d'origine sur la commune
- priorité pour tout emploi sur la commune d'affectation
- priorité pour tout emploi dans un service de même nature que le service d'origine sur le département
- priorité pour tout emploi dans le département

### ► Rapprochement

- conjoint, partenaire de PACS, concubin travaillant dans le département (*priorité sur la commune du lieu de travail du conjoint ou résidence familial*)
- enfants suite divorce/séparation (*priorité sur la commune de scolarisation ou résidence de l'enfant*)
- personne soutien de famille de l'agent seul avec enfant(s) à charge (*priorité sur la commune de résidence du soutien de famille*)

## Postes au choix

► Recrutement et sélection parmi les agents de la DDFiP51 et les agents entrants.

► En cas de candidature retenue, les autres demandes deviennent caduques.

## Section FO-DGFIP de la Marne

DDFiP 12 rue Sainte Marguerite 51000 Châlons en champagne  
Secrétaire Départemental : Sylvain COMMENCAIS Tél : 06 17 40 61 39  
Mail : fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr  
Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/051/>